

”Positive Action Community Grants - ViiV France”

Appel à projets 2022 destiné aux Associations de lutte contre le VIH/SIDA en France métropolitaine & Départements et Collectivités d’Outre-mer

Date de clôture : 04/07/2022

ViiV Healthcare S.A.S. (ci-après ViiV Healthcare) a mis en place depuis six ans, une initiative intitulée **”Positive Action Community Grants de ViiV France”** afin de proposer un soutien aux **associations françaises de lutte contre le VIH/SIDA** et d’apporter une réponse concrète à l’épidémie d’infection à VIH en France.

Les chiffres 2020 du VIH : l’ombre du Covid-19*

- **L’activité de dépistage du VIH, qui avait augmenté entre 2013 et 2019, a diminué entre 2019 et 2020 (-14%),** en raison d’une baisse importante du recours au dépistage lors du 1er confinement au printemps 2020.
- **Le nombre de découvertes de séropositivité en 2020 a été estimé à 4 856 [IC95%: 4 481-5 231], soit une diminution de 22% par rapport à 2019.** Cette diminution du nombre de diagnostics d’infection à VIH peut être expliquée en partie par la diminution de l’activité de dépistage. Elle pourrait également être due à une moindre exposition au VIH liée aux mesures de distanciation sociale, qui a plus vraisemblablement été limitée au 1er confinement.
- **La diminution du nombre de découvertes de séropositivité en 2020 est plus marquée chez les personnes nées à l’étranger (-28%), quel que soit leur mode de contamination, que chez celles nées en France (-14%).** Outre des flux migratoires en baisse, cette diminution peut s’expliquer par un accès au dépistage rendu plus particulièrement difficile pour cette population dans le contexte de la crise sanitaire. Chez les HSH nés en France, la diminution observée depuis plusieurs années se poursuit en 2020 (-15%) **alors que la baisse importante de diagnostics chez les HSH nés à l’étranger est beaucoup plus élevée, à -23%.**
- **En 2020, 30% des infections à VIH ont été découvertes à un stade avancé de l’infection,** ce qui constitue une perte de chance en terme de prise en charge individuelle et un risque de transmission du VIH aux partenaires avant la mise sous traitement antirétroviral.

Objectifs Onusida pour 2025¹

- ❖ **95% des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique**
- ❖ **95% des personnes connaissant leur séropositivité reçoivent des traitements antirétroviraux**
- ❖ **95% des personnes sous traitements antirétroviraux aient une charge virale indétectable**

*Bulletin de santé publique VIH-IST. Décembre 2021

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-sexuellement-transmissibles/vih-sida/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vih-ist.-decembre-2021>

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/hiv-aids>

Appel à projets 2022 – ViiV Healthcare France

Dans cette lignée, ViiV Healthcare renouvelle son soutien aux initiatives françaises afin qu'à l'échelle de notre pays nous soyons à même de tenir ces engagements. A ce jour, plus d'une quarantaine d'associations ont pu bénéficier des fonds de l'appel à projets « **Positive Action Community Grants de ViiV France** ».

L'appel à projets, doté d'un fonds de 100 000 euros, est exclusivement orienté sur l'amélioration du dépistage du VIH en France.

En France, où 173 000 personnes vivent avec le VIH, l'infection à VIH est caractérisée par le maintien d'une « **épidémie cachée** », c'est-à-dire d'un nombre de personnes qui ignorent leur séropositivité. Ces infections à VIH non diagnostiquées concernent principalement les populations clés au sein de la population générale et contribuent de manière significative à la transmission du VIH.

La Haute Autorité de Santé² a émis en mars 2017 de nouvelles recommandations au regard des nouvelles données épidémiologiques.

² « Réévaluation de la stratégie de dépistage de l'infection à Vih en France » Mars 2017 <http://www.has-sante.fr>

La priorité doit être accordée au dépistage de l'infection au VIH au sein des populations clés. Il convient ainsi de renforcer la fréquence du dépistage dans ces populations :

- Tous les 3 mois chez les HSH ;
- Tous les ans chez les UDI ;
- Tous les ans chez les personnes originaires de zones de forte prévalence de l'infection à VIH, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes.

Cette proposition de dépistage doit être principalement orientée en fonction de l'incidence de l'infection au VIH et de la prévalence de l'infection non diagnostiquée plus élevées dans certaines régions (Ile-de-France, PACA, Guyane, Guadeloupe, Martinique), ainsi que chez les hommes, qui ont un moindre recours au système de soins que les femmes.

1. Objectifs des activités soutenues dans le cadre de cet appel à projets :

Les projets soumis doivent s'inscrire dans ces éléments de contexte et apporter une réponse pertinente, fondée sur des données factuelles et permettant de mesurer l'impact de l'intervention.

Le soutien demandé devra porter sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- **Améliorer le dépistage précoce de l'infection au VIH en réduisant le délai entre contamination et diagnostic.**
- **Faciliter l'articulation entre diagnostic et prise en charge pour diminuer le nombre de personnes diagnostiquées et non prises en charge**

Appel à projets 2022 – ViiV Healthcare France

- **Proposer des stratégies pour améliorer le dépistage de l'infection au VIH auprès des populations à risque.**
- **Proposer des stratégies pour développer un dépistage ciblé et régulier pour certaines populations ou dans certaines circonstances**
- **Réduire les inégalités de dépistage entre les différents groupes et les différentes régions afin de permettre la mise sous traitement de toutes les personnes vivant avec le VIH (PVVIH).**

2. Orientations générales :

Zone géographique/population

Tous les projets soumis, quelle que soit leur situation géographique sur le territoire français seront revus. **Toutefois, la priorité sera donnée à des projets se déroulant auprès de populations vulnérabilisées et dans des régions françaises plus impactées par l'épidémie.**

Tous les projets seront examinés mais ils devront clairement démontrer qu'ils répondent à un besoin identifié et non couvert pas d'autres dispositifs existants.

Montant et durée du soutien

Le soutien maximal par projet est compris entre **4000 et 40 000 euros** sur une durée de 2 ans maximum. **Ce montant ne peut représenter plus de 25 % des revenus de l'Association.**

Les demandes de subvention supérieures à ce montant ne seront pas prises en compte.

Budget

Lors du dépôt de votre candidature, un budget détaillé vous sera demandé. Celui-ci doit mentionner les activités ainsi que les lignes budgétaires afférentes. Les frais de structure sont acceptés à hauteur de 10 %.

Coordinateur des projets

Cet appel à projet est exclusivement réservé aux [associations communautaires de lutte contre le VIH/Sida](#).

En conséquence, ne seront pas retenus par exemple :

- Les projets mis en œuvre à l'initiative d'un établissement ou service de santé, de centres gratuits d'information, de dépistage ou de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD).
- Les réseaux spécifiques ville – hôpital pour le VIH ayant dans leur mission l'intervention, la formation, la coordination de professionnels de santé.
- Les projets coordonnés par des professionnels de santé en activité dans le domaine du VIH.
- Les projets dont les membres du Bureau de l'association sont des professionnels de santé en activité.
- Les projets émanant d'Organismes publics, associations politiques ou confessionnelles.
- Et plus généralement, les projets présentés par toutes structures associatives dont les statuts ne permettraient pas un soutien de l'industrie pharmaceutique pour des raisons de conflit d'intérêt.

Appel à projets 2022 – ViiV Healthcare France

Modalités de soumission et critères d’instruction

Merci de lire attentivement le document d’appel à projets et de vérifier que votre candidature reflète clairement les orientations générales.

Le formulaire à compléter vous permettra de décrire dans ses grandes lignes une problématique à laquelle votre association veut répondre, et vos capacités à y répondre. Ce document devra être complété en détail pour chaque partie énumérée dans le formulaire.

Les projets doivent pouvoir démontrer leur impact sur la période de soutien. Ils doivent comprendre des indicateurs à la mise en place du projet et les indicateurs de mesure d’impacts attendus à la fin du projet. Vous devrez décrire les moyens mis en œuvre pour les mesurer (ressources humaines et moyens matériels)

Les dossiers seront évalués par un Conseil Scientifique indépendant de ViiV Healthcare qui prendra en compte l’adhésion et la pertinence des thèmes sélectionnées dans cet appel à projet.

Les lauréats de l’appel à projets seront annoncés en Septembre 2022.

Les candidats dont les projets n’ont pas été retenus seront informés par mail avant l’annonce des résultats.

Chaque projet que nous soutiendrons est un partenariat et nous espérons si vous êtes retenus, vous apporter un soutien pour la réussite de votre projet.

Calendrier de l’appel à projets :

Date limite de réception des dossiers	Lundi 4 juillet 2022
Evaluation des dossiers par le comité scientifique	Juillet/Août 2022
Réponse de ViiV Healthcare	Septembre 2022

Constitution du dossier de soumission :

Les dossiers comprendront :

- 1- La lettre de déclaration sur du papier entête de l’association signée par le responsable de l’organisation et mentionnant le montant demandé
- 2- Le formulaire de réponse à l’appel à projets incluant le projet bien détaillé
- 3- Le budget prévisionnel du projet (fichier Excel en annexe)

Plus les Pièces jointes :

- une liste des membres du bureau de l’Association et leurs coordonnées
- les statuts de l’association datés et signés et un extrait de la publication au Journal Officiel
- un exemplaire des deux derniers rapports d’activités et financiers validés.

Appel à projets 2022 – ViiV Healthcare France

Déclarations, Références et Validation :

Merci de compléter le modèle de lettre de déclaration en donnant des informations détaillées sur votre association. Celle-ci devra être jointe à votre candidature comme indiqué ci-dessus.

Il devra être imprimé sur un papier à en-tête officiel et signé par un représentant légal de votre association. Si votre projet est un partenariat, nous demandons une lettre de déclaration de chacune des organisations partenaires.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et soumis à notre Comité scientifique.

Tous les dossiers réceptionnés recevront un accusé de réception par mail. Si vous ne recevez pas ce courrier 2 semaines après envoi de votre dossier, merci de nous prévenir aux coordonnées ci-dessous.

Envoi des dossiers :

Les dossiers (comprenant les pièces jointes mentionnées ci-dessus) sont à envoyer à l'adresse e-mail suivante : sophie.x.boutin@viivhealthcare.com

Objet du mail : Appel à projets « *Positive Action Community Grants de ViiV France 2022* » & « Nom de votre Association ».

Pour toute information complémentaire concernant l'Appel à projets, vous pouvez contacter **Sophie BOUTIN, Lead Patient Advocacy ViiV Healthcare France**, par mail à l'adresse ci-dessus.

Lettre de déclaration

Merci d'imprimer ce texte sur le papier à en-tête officiel de votre organisation et le soumettre signé et daté avec le formulaire de candidature et votre projet.

<Date>

VIIV HEALTHCARE
Sophie BOUTIN
23, rue François Jacob
92500 RUEIL MALMAISON
France

Madame, Monsieur,

Déclaration officielle par les candidats à l'Appel à projets ViiV Healthcare 2022

Je déclare par la présente au nom de <nom de l'organisation> que :

- <nom de l'organisation> est enregistrée comme personne morale en France

Nous sollicitons dans le cadre de cet appel à projet, un montant de <xx xxx> euros pour la réalisation de ces activités.

- <nom de l'organisation> n'est pas en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, n'a pas suspendu ses activités professionnelles, n'a pas fait l'objet de poursuites dans ce domaine et n'est pas dans une situation difficile similaire en raison d'une législation ou d'une réglementation nationale ou internationale.

- <nom de l'organisation> et ses cadres n'ont pas fait l'objet d'un quelconque jugement ayant force de loi pour fraude, corruption ou autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers et à la réputation de ViiV Healthcare

- nous n'avons pas été déclarés comme en défaut grave d'exécution de nos obligations contractuelles

Salutations distinguées

<Signature du représentant légal>

<Nom>

<Poste>